



Bilan

MISE EN SITUATION CRÉÉE DANS LE CADRE DU
PROJET SEA SERIOUS PAR

Manuelle PHILIPPE & Frédérique ALBAN

(UBO – IUEM – AMURE)

manuelle.philippe@univ-brest.fr

frederique.alban@univ-brest.fr



Université
de Bretagne
Occidentale



Plonevez-les-flots est une commune fictive créée par Catherine MEUR-FEREC (UMR LETG) et Yann Rabuteau (ALEGANS)

La carte communale présentée est librement inspirée de la version initiale du plan communal



Co-financement & accompagnement
ISBLUE :
Riwalenn RUAULT

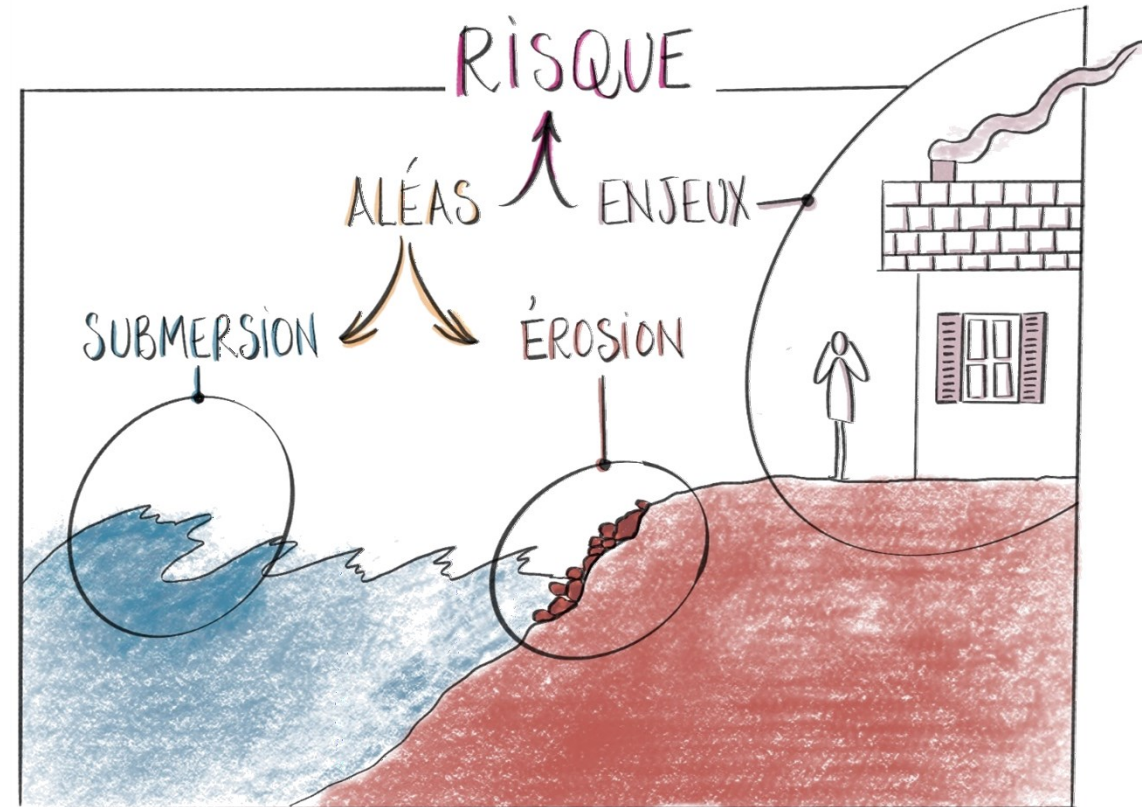
Accompagnement par le dispositif Ludifik'action de l'UBL (Service de Pédagogie et d'Innovation) de septembre à décembre 2019 :
Iza MARFISI & Delphine PEMPTROAD

Il n'y a un risque que si l'érosion et la submersion peuvent impacter des enjeux

>>> Le risque vient de la présence d'enjeux (humains, structurels, patrimoniaux) soumis à des aléas (érosion, submersion)

Ainsi, pour réduire le risque, il faut considérer les enjeux :

- en les protégeant quand cela est nécessaire ;
- en les adaptant lorsque cela est possible ;
- en les déplaçant lorsque cela possible, en zone sans risque.



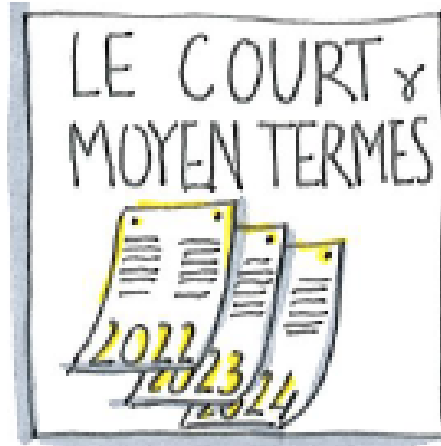
*Et la première priorité est de ne pas renforcer les enjeux :
gérer en n'ajoutant pas d'enjeux dans les zones d'érosion et de submersion potentielle*

Différentes temporalités sont à considérer



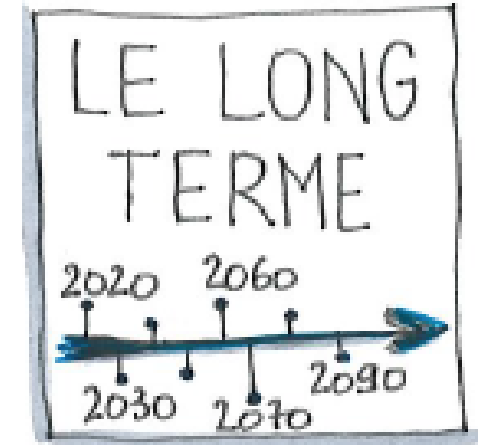
Gestion de crise en cas d'évènement.

Elle vise à mettre en sécurité les populations, avant toute chose.



Gestion différenciée le littoral selon la nature et l'intensité des aléas, et les enjeux

>>> pour permettre à la commune de fonctionner, aux personnes d'y vivre / travailler / y mener des activités, en sécurité.



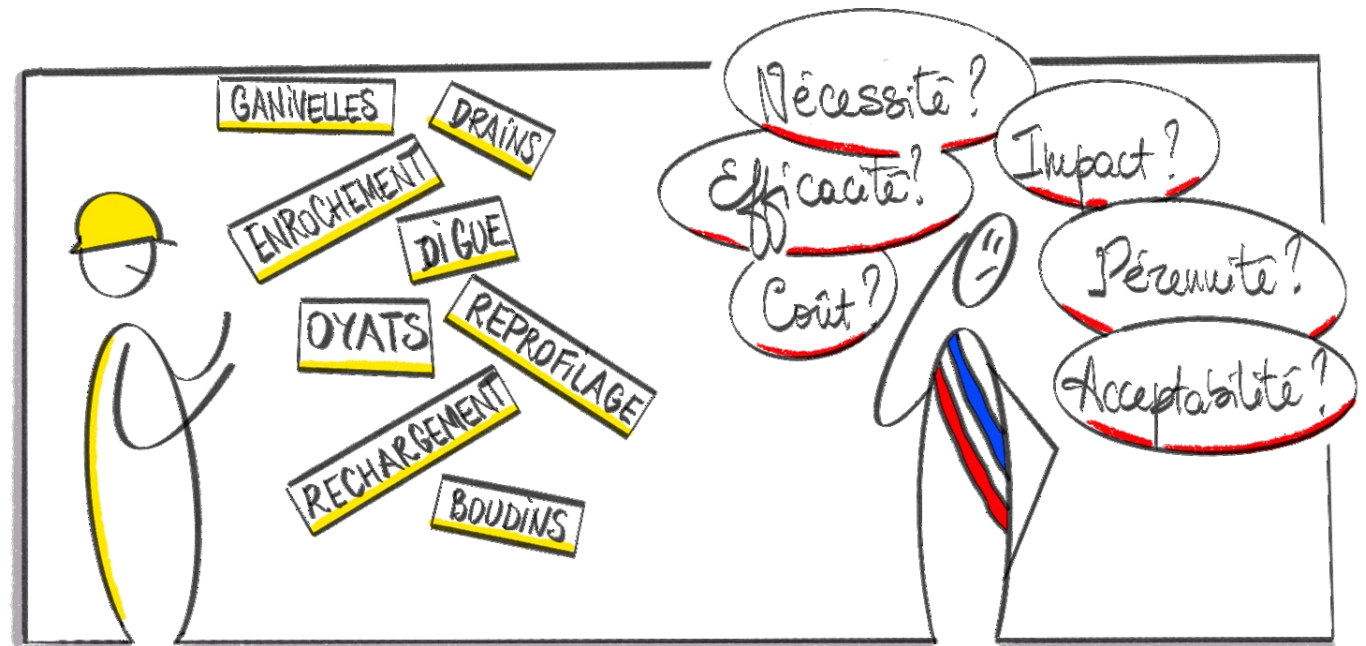
Stratégie de territoire à réfléchir en tenant compte des effets du changement climatique.

>>> nécessité d'une vision du territoire sur le long terme pour anticiper et ne pas subir.

A chaque moyen technique sa fonction

Pour un territoire, mettre en œuvre un moyen technique suppose de s'interroger sur :

- sa **nécessité** pour préserver des enjeux non déplaçables (digue par exemple) ;
- son **efficacité** (un enrochement peut répondre à un besoin immédiat mais être contreproductif sur le plus long terme : l'érosion pouvant se poursuivre par derrière) ;
- son **impact collatéral** (effet « de bout » des ouvrages en dur : érosion renforcée aux extrémités des ouvrages) ;
- sa **pérennité** ;
- son **impact paysager** ;
- son **acceptabilité sociale** ;
- son **coût**.



Les élus locaux ont des obligations...et des opportunités

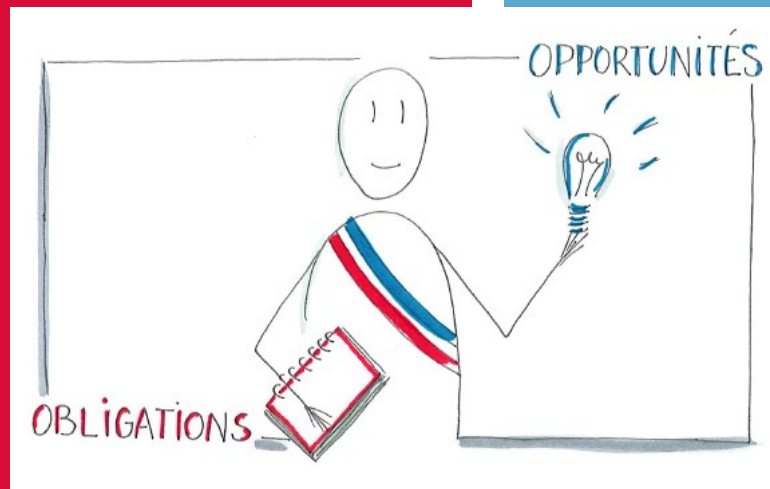
1. Veiller à la sécurité de la population :

- Gestion de crise / Mise en œuvre de l'alerte et organisation des secours
- Information préventive et préparation face aux risques

2. Protections contre la mer

Avec à l'échelle de l'intercommunalités, un possible financement via la taxe GEMAPI

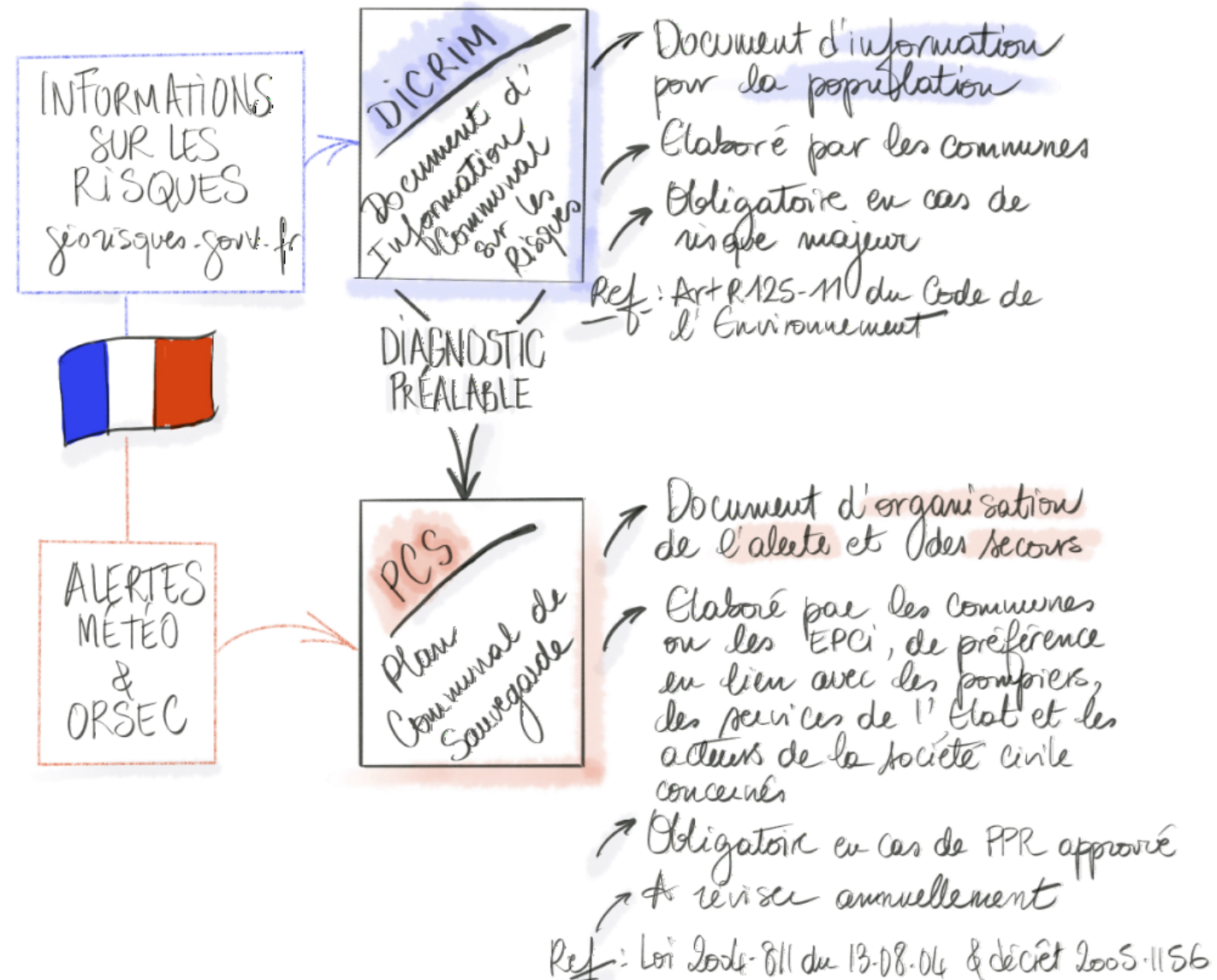
3. Prise en compte des risques côtiers dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi)



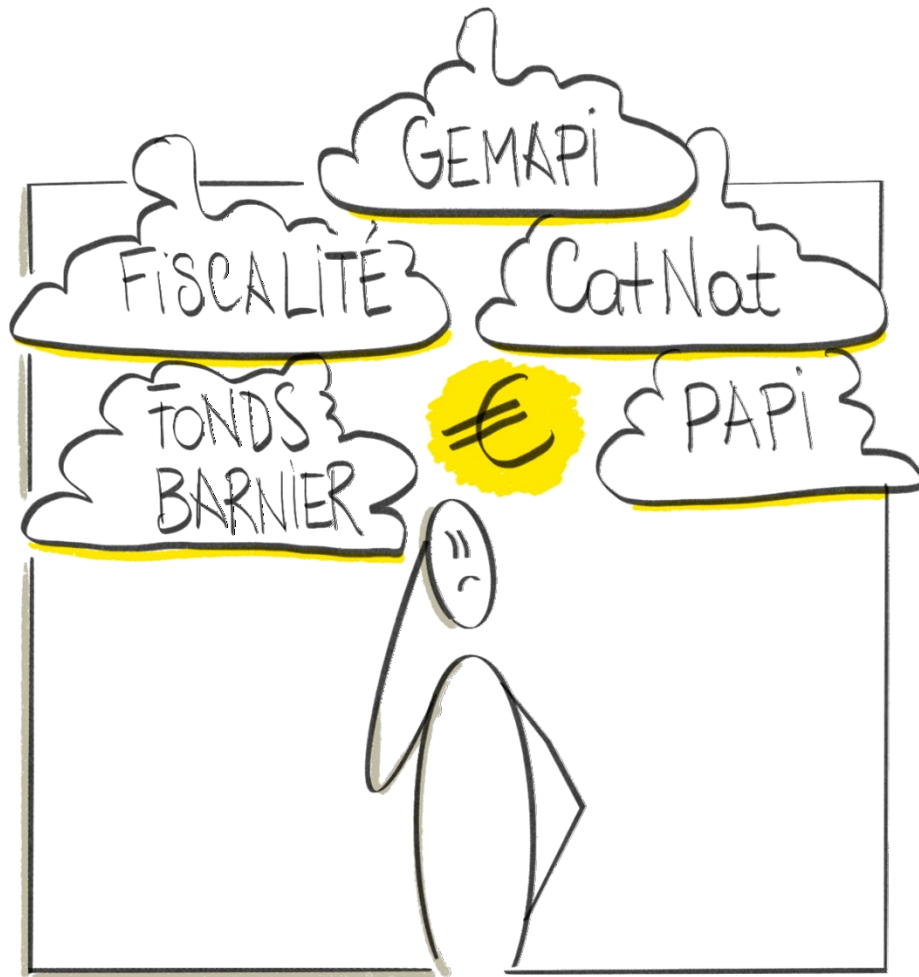
Les territoires peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'Etat dans divers cadres : PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), appels à projets (ex. en 2012 « relocalisation des biens et activités »), territoires à risques Loi Climat et Résilience...

Ces opportunités peuvent être assorties d'obligations spécifiques.

La première des priorités pour les élus locaux : informer et mettre en sécurité la population



Le financement est un défi



& les arbitrages doivent tenir compte d'autres éléments que la nécessité de financement de la lutte contre les risques côtiers : acceptabilité sociale, équité sociale, développement économique.

Les risques côtiers, un sujet parmi d'autres pour les élus ?

Les risques côtiers et l'anticipation des effets du changement climatique

peuvent être vus comme des sujets parmi d'autres pour la gestion des territoires.

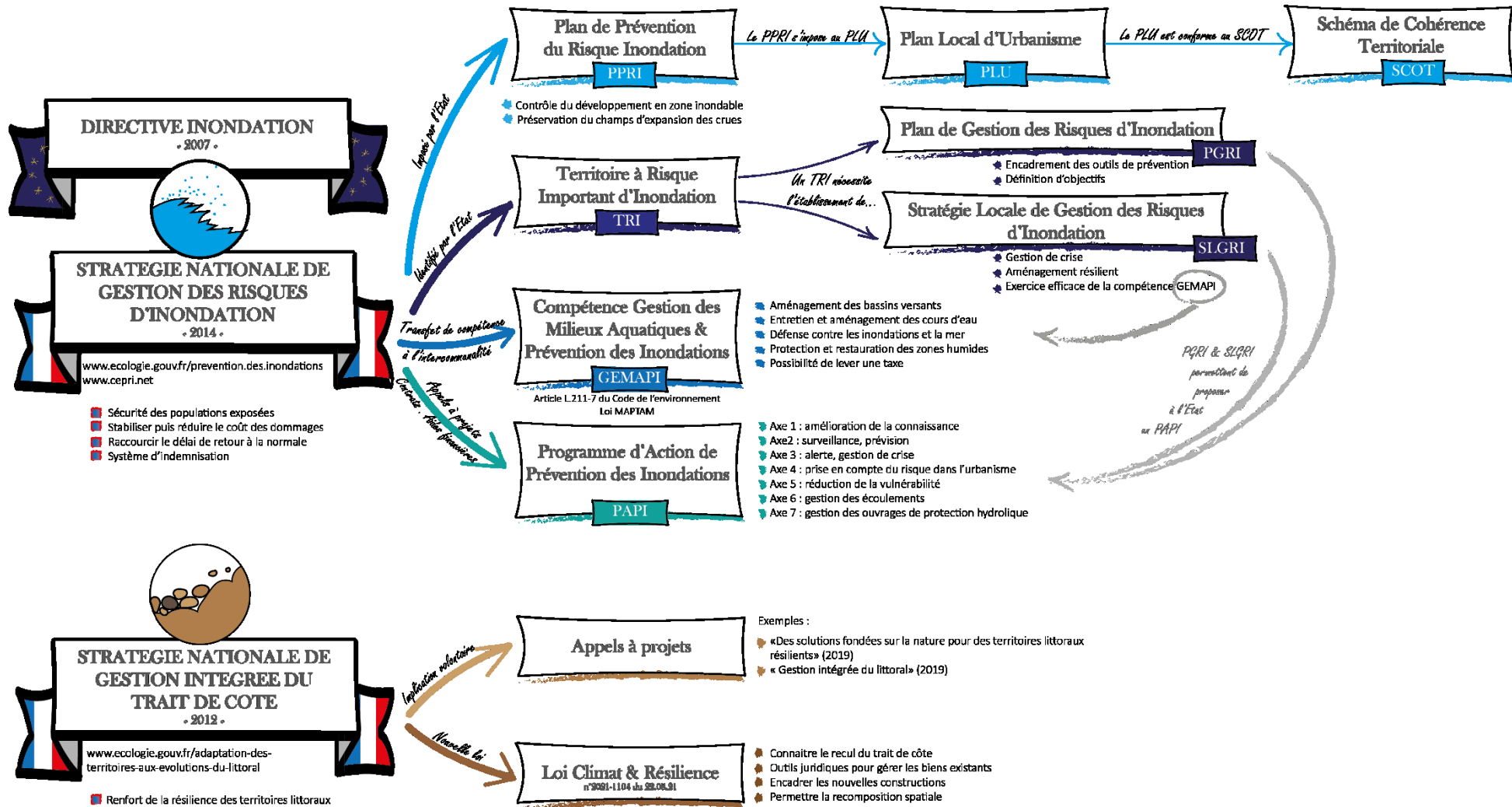
Cependant, leur aspect transversal et les décisions qu'ils impliquent ont des conséquences pour l'aménagement du territoire et peuvent impacter son développement économique, ses paysages, ses réseaux, son tissu social. Ils impliquent, de plus, des investissements coûteux et engageant sur des temporalités qui dépassent les mandats des élus. Ils peuvent alors être vus comme des **sujets transversaux**, obligeant à éclairer certaines décisions

D'aménagement et de politique publique du territoire à la lumière de questions telles que listées ci-dessus dans la partie « à chaque moyen technique sa fonction ».



Les outils juridiques de la gestion des risques côtiers

Du national et européen,,,,,,au communal et intercommunal

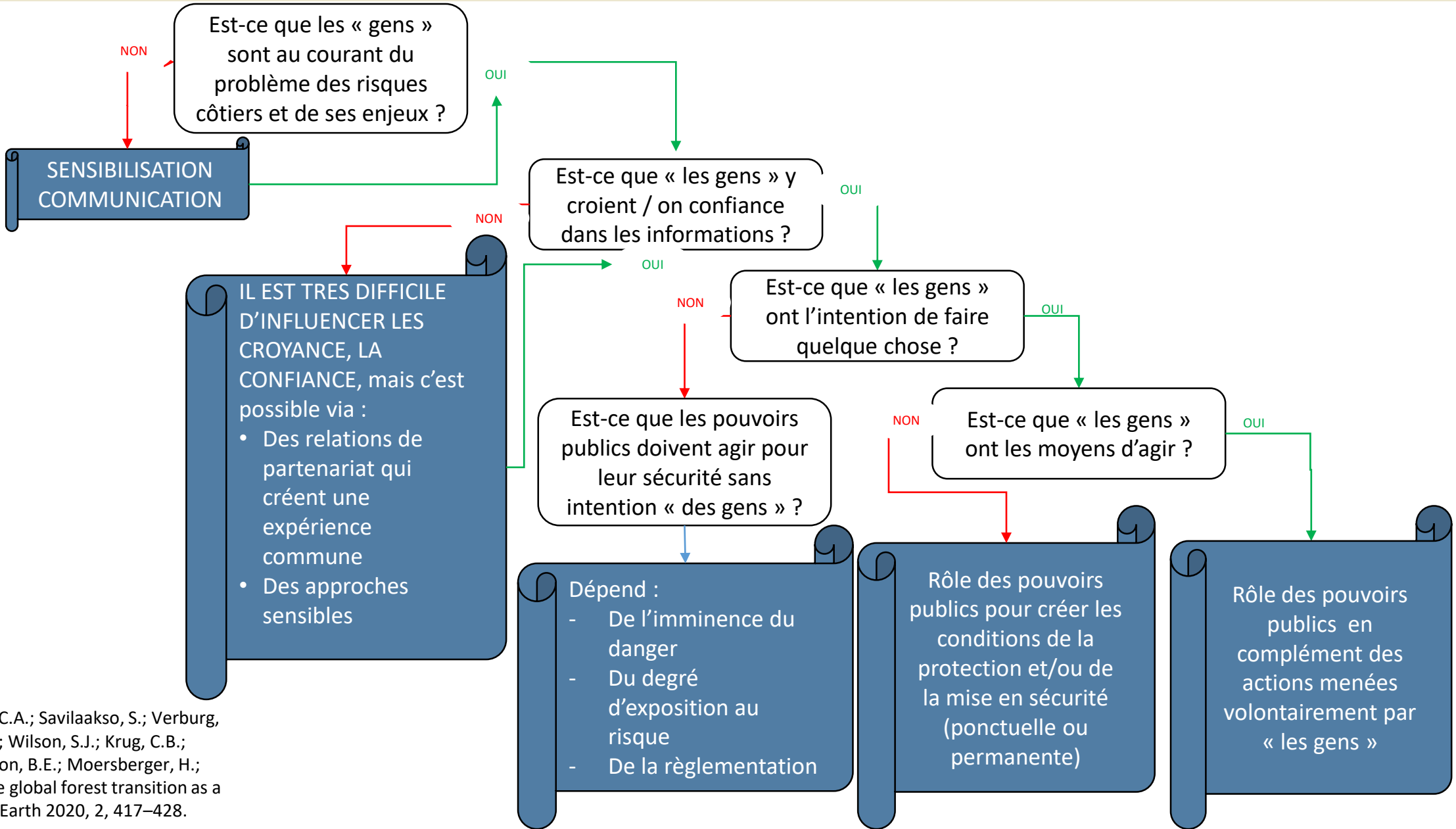


317 communes

Attention : cette liste ne reflète pas la vulnérabilité réelle des communes.
→ Certaines communes, pourtant très vulnérables, ont choisi de ne pas être dans la liste par délibération de leur conseil municipal.
→ D'autres communes, sans risque, ont intégré la liste au même temps que les autres communes de leur EPRI, pour permettre une politique intercommunale cohérente.

La liste des communes n'est pas figée. La liste actuelle est présentée dans le décret 2024-531 du 10.06.24. Elle est susceptible d'être modifiée dans les années futures.

Gérer POUR les gens ou gérer AVEC les gens ?





Merci

